

# LOCALISATION DU SEMESTRE EUROPÉEN PROJET CONJOINT CCRE-FSESP 2018-2020

GUIDE POUR LES PARTENAIRES SOCIAUX

par Inga Pavlovaite et le Dr. Tina Weber

**LOCALISATION DU  
SEMESTRE EUROPÉEN  
PROJET CONJOINT CCRE-FSESP  
2018-2020**  
GUIDE POUR LES PARTENAIRES SOCIAUX

par Inga Pavlovaite et le Dr. Tina Weber



## TABLES DES MATIÈRES

**ABRÉVIATIONS**

P. 4

**OBJECTIFS  
DU GUIDE**

P. 5

**1.**

**SENSIBILISATION ET  
RENFORCEMENT DES  
CAPACITÉS**

P. 6

**2.**

**PHASE DE  
PRÉPARATION  
(NOVEMBRE-MARS)**

P. 9

**3.**

**PHASE DE MISE EN  
ŒUVRE  
(AVRIL-JUILLET)**

P. 10

**4.**

**PHASE D'ANALYSE ET  
DE SUIVI  
(AOÛT-OCTOBRE)**

P. 11

# ABRÉVIATIONS

<b>ECA</b>	Examen annuel de la croissance
<b>SACD</b>	Stratégie annuelle pour une croissance durable
<b>RSP</b>	Recommandations spécifiques à chaque pays
<b>DG</b>	Direction Générale
<b>CE</b>	Commission européenne
<b>SE</b>	Semestre européen
<b>RSE</b>	Responsable du semestre européen
<b>RCE</b>	Rapport conjoint sur l'emploi
<b>RCE</b>	Administrations (ou autorités) locales et régionales
<b>PNR</b>	Programmes nationaux de réforme

# OBJECTIFS DU GUIDE

## Pourquoi ce guide ?

Ce guide, élaboré dans le cadre du projet commun 2018-2020 du CCRE-FSESP sur la localisation du semestre européen,<sup>1</sup> vise à aider les partenaires sociaux des autorités locales et régionales à s'engager dans le processus du semestre européen. Son objectif est de tirer les leçons du projet et de fournir des orientations aux autorités locales et régionales (ALR) et aux partenaires sociaux du secteur des ALR sur la manière de structurer et de renforcer leur implication dans le semestre européen. Ceci est illustré en fonction des différentes phases du processus du semestre.

## Pourquoi le semestre européen est-il important pour les partenaires sociaux des autorités locales et régionales ?

Depuis 2010, le semestre européen vise à garantir que les politiques nationales économiques, financières, de l'emploi et sociales soient coordonnées de manière efficace et systématique aux niveaux européen et national. Le semestre est un cycle annuel d'interactions politiques, impliquant les institutions européennes, les gouvernements nationaux, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes aux niveaux européen et national. Tous les États membres de l'UE participent au cycle de coordination des politiques du semestre européen. Ce n'est donc pas seulement un processus de dialogue sur les questions économiques ou

financières, mais également toute une série de politiques qui s'élargira encore à l'avenir avec l'inclusion d'objectifs de développement durable.

Il a, en outre, une forte dimension locale et régionale. Il concerne directement les relations entre les autorités centrales, locales et régionales, ainsi que les domaines politiques dans lesquels les gouvernements régionaux / locaux jouent un rôle clé (tels que les finances publiques, la fiscalité, la santé et les services sociaux, l'éducation, l'environnement etc.<sup>2</sup>, de même qu'un potentiel impact sur les conditions de travail des employés de ce secteur. Globalement, l'analyse du Comité des régions<sup>3</sup> a révélé qu'en 2019, 137 sous-recommandations étaient adressées directement / indirectement aux ALR, voire avaient un impact territorial, contre 120 en 2018. Ces RSP liées au territoire représentent 62 % de l'ensemble des RSP. Ce semestre a appelé à une série de réformes, comme par exemple, à des actions pour améliorer les dépenses à différents niveaux d'autorité, ainsi que pour améliorer la coordination et l'efficacité entre les différents niveaux d'autorité. Après 2020, la mise en œuvre des fonds de l'UE devrait également être plus étroitement liée aux orientations du semestre, ce qui pourrait également avoir un impact plus direct sur le secteur des ALR dans la mesure où il est fait usage des Fonds structurels de l'UE.

En **Finlande**, trois RSP clés ont eu un impact sur le secteur des ALR, à savoir l'ajustement fiscal et la réduction de la dette, l'alignement des salaires sur la productivité et la rentabilité des services sociaux et de santé. Bien que les processus de réforme initiaux sur ces questions ne soient pas issus des recommandations par pays, mais proviennent de programmes gouvernementaux visant à trouver un meilleur équilibre des finances publiques, les RSP ont donné un nouvel élan et sans doute accéléré ces processus de réforme. Celui-ci étant le seul pays nordique de la zone euro, l'impact des RSP y a été plus important. Une réorganisation à grande échelle des autorités locales et régionales est d'ailleurs en cours, pour aborder les RSP quant à l'amélioration de la rentabilité des services sociaux et de santé qui était déjà à l'ordre du jour des décideurs politiques nationaux depuis plus de 10 ans.



En **Lituanie** également, les priorités du semestre, telles que la réduction du niveau de pauvreté et des inégalités sociales, sont également très étroitement liées aux objectifs politiques des partenaires gouvernements locaux. Les recommandations par pays visant à réduire les disparités régionales et locales, l'efficacité des politiques actives du marché du travail, les politiques de santé et d'éducation ainsi que les actions visant à améliorer la situation démographique de la Lituanie sont également considérées comme directement liées au rôle des municipalités.



<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le projet, voir : [https://www.ccre.org/img/uploads/piècesjointe/filename/CEMR\\_EPSU\\_Localising\\_the\\_European\\_Semester.pdf](https://www.ccre.org/img/uploads/piècesjointe/filename/CEMR_EPSU_Localising_the_European_Semester.pdf)  
<https://www.epsu.org/article/localising-european-semester-joint-social-dialogue-project-local-and-regional-government>

<sup>2</sup> Les rôles et responsabilités des collectivités locales et régionales diffèrent selon les États membres. Pour plus d'informations, voir par exemple Conseil des communes et régions d'Europe, Collectivités locales et régionales en Europe : Structures et Compétences, 2016 : [https://www.ccre.org/img/uploads/piècesjointe/filename/CEMR\\_structures\\_and\\_competences\\_2016\\_FR.pdf](https://www.ccre.org/img/uploads/piècesjointe/filename/CEMR_structures_and_competences_2016_FR.pdf)  
<sup>3</sup> <https://cor.europa.eu/en/news/Pages/2019-CSRs.aspx>

# SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Certes, les partenaires sociaux pourraient **s'engager fortement avec les principaux acteurs coordonnant** le processus du semestre dans leur pays. Il s'agit avant tout :

- Au niveau de l'administration centrale, d'un ministère coordonnant le processus du semestre pour le gouvernement national. Il serait, par exemple, chargé de préparer et de mettre en œuvre le programme national de réforme (voir également ci-dessous). C'est souvent le ministère de l'Économie ou des Finances, ou le cabinet du Premier ministre qui dirige le processus du semestre, avec plus ou moins (selon le pays) de contribution d'autres ministères, tels que l'Emploi et les Affaires sociales, l'Environnement, la Justice, etc. Afin de déterminer les principales responsabilités au niveau national et la meilleure manière de s'impliquer, il est généralement plus facile de prendre contact avec les représentants du gouvernement avec lesquels les partenaires sociaux des ALR travaillent normalement

- La **délégation de la Commission européenne** dans votre pays<sup>4</sup> est également un acteur important dans le processus du semestre, ayant un membre du personnel affecté à la supervision du processus - appelé « responsable du semestre »
- Dans la plupart des pays, **les partenaires sociaux intersectoriels** participant déjà au processus du semestre, il est donc intéressant d'explorer avec les confédérations syndicales nationales et les principales organisations d'employeurs, le potentiel d'une plus grande implication des partenaires sociaux des ALR.

Au **Danemark**, les partenaires sociaux des ALR sont impliqués à travers :

- le comité de contact pour la stratégie 2020 : Le comité de contact, dirigé par le ministère des Affaires étrangères, fournit un aperçu de haut niveau des processus et des politiques SE, tout en représentant bien ce à quoi l'on peut s'attendre tout au long de la période SE chaque année. Il se réunit quatre fois par an avec les organisations concernées, qui sont plus importantes que les seuls partenaires sociaux et couvrent tous les domaines politiques pertinents. L'ordre du jour des réunions du Comité varie, par exemple, entre la capacité nationale à atteindre les objectifs de la stratégie 2020, le SE, ainsi que la situation politique générale dans l'UE. On y discute notamment de sujets tels que l'avenir de l'Europe et le Brexit.
- les comités spéciaux européens : des débats plus détaillés sur des domaines politiques spécifiques ont lieu au sein des comités spéciaux de l'UE organisés sous les auspices de chaque ministère. Ceux-ci traitent des questions de politique de l'UE (par exemple, les projets

de nouvelle législation), ainsi que les politiques de recommandations par pays (RSP) et de programme national de réforme (PNR) qui relèvent de leur compétence propre. Ils sont liés aux réunions du Conseil (2 à 8 réunions par an avant la réunion du Conseil). Lors de ces réunions de comité, les partenaires sociaux sont représentés par des experts politiques.

- Des auditions sont organisées par le ministère des Affaires étrangères sur les PNR, le programme de convergence et le rapport national. Les partenaires sociaux peuvent donner leur avis sur la politique existante et sur la manière dont celle-ci devrait changer. En outre, les partenaires sociaux fournissent souvent des contributions écrites en soumettant leurs points de vue dans ce format.

<sup>4</sup> Voir la liste des délégations de la CE : [https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/contact/representations-member-states\\_en](https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/contact/representations-member-states_en)

Les échanges de projets ont montré que cet engagement pouvait impliquer plusieurs actions en même temps, sans problème :

- Familiarisation et prise de contact rapide avec les responsables du ministère national et les responsables du semestre européen dans les délégations de la CE en personne. Dans les pays où il n'y a pas de structures dédiées au semestre européen ou bien, où les partenaires des ALR n'en font pas partie, leurs partenaires sociaux peuvent prendre l'initiative, approcher les fonctionnaires concernés et ainsi commencer à établir des relations avec les ministères nationaux en question
- Il est tout aussi important d'apprendre à connaître les agents du semestre européen dans les délégations de la CE, car ils ne connaissent peut-être pas les partenaires des ALR. Ceci est non seulement utile en soi, mais le responsable du semestre peut également contribuer à organiser des réunions avec toutes les DG, afin de rencontrer des responsables de bureau responsables d'un pays en particulier
- Les inviter aux événements, discussions et autres échanges de votre organisation afin qu'ils prennent conscience de la mission, de l'agenda et des préoccupations qui sont les vôtres
- Discuter et convenir, avec les responsables du ministère national et ceux du semestre européen dans les délégations de la CE, de la manière dont votre organisation pourrait participer concrètement au processus du semestre, à quels moments, quelles réunions et quel mode (soumissions verbales / écrites) - voir également ci-dessous
- Participer à des échanges réguliers avec les instances nationales compétentes en charge des aspects du semestre
- Organiser des activités de formation et de sensibilisation sur le semestre dans votre organisation pour approfondir en interne les principaux aspects du semestre. Les partenaires sociaux se doivent d'assumer davantage de responsabilités au sein de leurs propres organisations pour informer les dirigeants et leurs collègues du processus SE, de son contenu et de la manière dont il peut être utilisé comme un outil pour faire avancer l'agenda ALR dans leurs pays. Il est essentiel de faire prendre conscience de l'importance de ces processus, car la participation

En **France**, actuellement, les structures formelles de consultation existent sous la tutelle du ministère national de l'emploi, où les questions du semestre sont directement débattues 2 à 3 fois par an, par exemple, dans la présentation du rapport pays et la discussion du PNR. Du côté des syndicats, les trois principales confédérations syndicales y participent, avec un représentant pour chaque confédération, présentant les points de vue des syndicats sur les documents reçus. Les partenaires sociaux sont consultés au sein de la commission du dialogue social dans les affaires européennes et internationales (CDSEI), placée sous l'autorité du ministère de l'emploi. Créée en 1998 par le gouvernement français dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE), cette commission tripartite comprend des représentants des ministères en charge du travail, de l'économie et des affaires extérieures et des représentants des organisations d'employeurs et de salariés. Les partenaires sociaux de pointe, consultés sur le contenu du PNR par le gouvernement national, peuvent envoyer leurs contributions écrites qui y sont ensuite annexées.



au semestre européen nécessite généralement une expertise et une coopération entre les différentes parties des services ALR. Le renforcement des capacités en ce qui concerne les processus du semestre européen est également particulièrement pertinent dans les pays où la sensibilisation est actuellement faible et la participation des partenaires sociaux aux processus politiques nationaux est globalement un peu plus restreinte. Ainsi, la sensibilisation et le renforcement des capacités à cet égard peuvent faciliter et accélérer ces processus de consultation interne

- Building alliances with other social partners in the LRG sector and outside: it is worthwhile investment to build and work together in strong alliances, bringing together organisations that share common values and concerns of the LRG social partners.

## PHASE DE PRÉPARATION (NOVEMBRE-MARS)

Ces derniers pourraient ainsi utiliser plus activement le processus du semestre existant pour réfléchir à la meilleure façon de garantir que les points de vue des partenaires sociaux soient entendus par le gouvernement national, lors de l'adoption des réformes clés et des choix politiques :

- Pour prendre du recul, les partenaires sociaux des ALR pourraient concrètement identifier 1 ou 2 problèmes sur lesquels les représentants des employeurs et des travailleurs s'accordent concernant les problèmes communs et les solutions communes et utilisent une approche commune dans le processus du semestre européen à l'égard du gouvernement national. L'exemple du problème de garde d'enfants face aux solutions disponibles a été mentionné à cet égard, car il s'agit d'un problème central auquel sont confrontés de nombreuses ALR dans de nombreux pays européens
- Pour faire un pas en avant, les partenaires sociaux des ALR se doivent d'examiner les principaux défis à relever dans le processus du semestre européen, au cours des 1 à 3 prochaines années et d'utiliser cette analyse pour définir l'agenda du semestre dans leur pays. Cela permettrait également aux partenaires sociaux d'être plus proactifs quant audit processus.

L'objectif global n'est pas seulement d'être impliqué dans des consultations ponctuelles, mais de construire des plateformes de dialogue structurées solides, où les parties prenantes rencontrent régulièrement le gouvernement central et les représentants de la CE pour discuter des progrès accomplis sur les priorités du semestre, apporter des contributions concrètes et proposer de nouvelles actions, et être des partenaires significatifs dans la mise en œuvre. Comme mentionné ci-dessus, dans les pays où la participation des partenaires sociaux est actuellement plus limitée, ces processus peuvent même être utilisés comme levier pour assurer une participation plus régulière aux débats politiques nationaux pertinents.

En **Italie**, l'implication des partenaires sociaux des ALR dans le processus SE italien se fait principalement via les confédérations nationales.

Du côté des syndicats, les trois principales confédérations syndicales participent aux réunions des délégations de la CE et fournissent également des contributions aux travaux de la CES sur les rapports par pays. En ce qui concerne le gouvernement national, le moment clé de la contribution des partenaires sociaux est leur participation aux audiences du Parlement italien pour l'adoption de la loi de finances nationale annuelle - la principale loi décrivant les plus grandes réformes des années à venir.



Les partenaires sociaux du secteur des ALR pourraient s'impliquer davantage dans les points particuliers du processus du semestre au cours de l'année.

Il s'agit d'une phase importante pour influencer les rapports par pays, puis le contenu de l'examen annuel de la croissance (depuis 2019 Stratégie annuelle pour une croissance durable), du rapport conjoint sur l'emploi et du rapport sur le mécanisme d'alerte.

La Commission publie des **rapports par pays**, pour chaque pays, en février, lesquels fournissent une évaluation des progrès dudit pays et les priorités de réforme émergentes pour chaque État membre<sup>5</sup>. Les rapports couvrent tous les domaines d'importance macroéconomique ou sociale et font le point sur la situation budgétaire du pays. L'évaluation de la Commission est fondée sur l'analyse conjointe d'une équipe interdisciplinaire d'analystes de pays de toutes les mesures pertinentes que le pays a prises ou annoncées, recoupée par rapport à un cadre d'évaluation horizontal par domaine politique. Étant donné que les progrès de la réforme ne sont souvent pas directement mesurables et que l'étendue des défis varie d'un pays à l'autre, l'évaluation des progrès est principalement qualitative. Ils évaluent également les progrès réalisés par chaque pays de l'UE pour résoudre les problèmes identifiés dans les recommandations de l'UE de l'année précédente. L'annexe identifiant les principaux besoins d'investissement dans les États membres constitue un nouveau développement dans le rapport par pays 2019 qui fournit également le lien entre le processus du semestre et la future programmation de la politique de cohésion après 2021.

Avant de rédiger des rapports par pays en février, en décembre-janvier, la Commission effectue des **missions d'enquête dans les États membres** pour évaluer la situation nationale. Ici, les partenaires sociaux des ALR peuvent apporter leur contribution pour influencer l'analyse par la Commission des rapports par pays :

- Demander, via l'officier du semestre de la délégation de la CE, des réunions bilatérales avec les missions d'enquête de la CE dans les capitales et présenter les préoccupations et l'analyse des partenaires sociaux des ALR sur les principales priorités de la réforme
- Identifier les priorités de réforme essentielles du point de vue des partenaires sociaux des ALR et les transmettre aux commissions d'enquête de la CE afin que les recommandations par pays reflètent également les priorités des partenaires sociaux des ALR
- Lorsque le rapport national est publié, il est présenté aux parties prenantes de la capitale et les partenaires sociaux des ALR pouvant participer à de telles réunions pour discuter du rapport national et partager leurs opinions sur l'analyse présentée. C'est important car cela peut avoir des répercussions budgétaires et politiques pour le secteur des ALR

<sup>5</sup> [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/european-semester-timeline/analysis-phase\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/european-semester-timeline/analysis-phase_en)

- Une fois les rapports par pays disponibles, les partenaires sociaux des ALR peuvent utiliser leurs conclusions comme base pour de nouvelles discussions avec le gouvernement central dans la phase de mise en œuvre ci-dessous. Les rapports en question sont une source d'information utile fournissant une orientation claire et une vue extérieure des priorités nationales, essentielles et contribuant ainsi à réfléchir sur le processus de réforme.

En **Espagne**, la Commission européenne collabore avec les partenaires sociaux des ALR dans le processus SE de plusieurs manières.

Lors de la préparation des rapports par pays, la délégation de la Commission organise des missions dites d'enquête, où elles rencontrent également les partenaires sociaux et les ALR pour les écouter et comprendre comment ils considèrent les politiques envisagées et comment ils voient la mise en œuvre des recommandations par pays. Les ALR sont également présentes dans les missions de haut niveau des commissaires ou du directeur général basés à Bruxelles, ainsi que dans les réunions avec les autres acteurs nationaux. En parallèle, la délégation de la CE et le responsable SE travaillent en Espagne pour favoriser le dialogue sur le processus SE et renforcer l'appropriation des principales réformes nationales aux niveaux national et régional. Cela implique des réunions régulières avec l'éventail des intervenants à travers le pays, ainsi que des présentations aux universités et aux étudiants. Par exemple, la délégation de la CE participe et explique le processus SE au sein du réseau de représentants régionaux « Red de inclusión social »<sup>6</sup> (réseau d'inclusion sociale) où des réunions ont lieu deux fois par an pour échanger des points de vue et des pratiques entre les régions sur les défis de l'inclusion sociale. Dans le cadre du service des réformes structurelles, la CE coopère avec les régions pour développer des projets spécifiques et fournir une assistance technique.

En **Estonie**, des expériences similaires ont été rapportées. Ici, les interactions liées au semestre avec la Commission européenne sont menées régulièrement. La délégation de la Commission rencontre les confédérations syndicales et patronales et le rapport national de la Commission contient une quantité importante d'empreintes digitales des partenaires sociaux.



<sup>6</sup> <http://redinclusionsocial.es/>

## PHASE DE MISE EN ŒUVRE (AVRIL-JUILLET)

Lors de la phase de mise en œuvre, en avril, les gouvernements des États membres soumettent à la Commission leurs **programmes nationaux de réforme** à moyen terme.<sup>7</sup> Ils expliquent comment les objectifs des stratégies de l'UE sont atteints au niveau national, quelles politiques nationales seront mises en œuvre et comment les orientations de l'UE ont été prises en compte. En outre, les pays de la zone euro présentent leur programme de stabilité, à savoir un plan budgétaire triennal. Les pays n'appartenant pas à la zone euro présentent leur programme de convergence, étant également un plan budgétaire triennal. La Commission évalue lesdits plans et oriente le Conseil sur leur vote.

En mai, la Commission européenne et le Conseil européen fournissent des conseils politiques propres à chaque pays sur la politique économique générale et la politique budgétaire sous la forme de **RSP** devant servir de point de mire aux réformes au niveau national. Les recommandations sont un ensemble d'actions que chaque État membre doit entreprendre, en fonction de ses performances économiques et sociales au cours de l'année précédente et de la réalisation des priorités définies dans l'ECA. Les recommandations par pays sont proposées par la Commission sur la base d'une évaluation des défis, des risques et des lacunes politiques dans le pays concerné.

Ici, les partenaires sociaux des ALR peuvent influencer le gouvernement central quant au processus d'élaboration des programmes nationaux de réforme et de choix de la manière de répondre aux recommandations par pays à travers :

- Leur participation aux structures de dialogue existantes sur l'élaboration des programmes nationaux de réforme - réunions bilatérales et multilatérales des partenaires sociaux, structures propres au semestre et autres structures de dialogue existantes - pour discuter du projet de contenu et des orientations du PNR
- Examiner les recommandations par pays émises pour votre pays par la Commission européenne, mettre en évidence les lacunes et les suggestions politiques potentiellement difficiles, ainsi que les éléments positifs

En **Suède**, la participation des partenaires sociaux des ALR est organisée par le biais de forums de consultation thématiques sur les affaires européennes. Le gouvernement a créé des groupes de référence (représentants du ministère et des partenaires sociaux centraux - au niveau des fonctionnaires) qui se réunissent au moins trois fois par an. Il y aura une réunion de printemps sur le PNR (février / mars) et lorsque le rapport national pour la Suède sera publié. Il y aura ensuite une réunion d'été sur les RSP (mai / juin). Par ailleurs, une réunion d'automne aura lieu pour discuter de la mise en œuvre des politiques liées aux RSP, en novembre, après la présentation du budget suédois (et un peu avant celle de l'examen annuel de la croissance).



En **Lituanie**, la participation des partenaires sociaux est institutionnalisée par le biais du Conseil tripartite (où les confédérations de pointe sont représentées). Comme toutes les réformes incluses dans le PNR (ou les réformes mettant en œuvre les RSP) ont été discutées et approuvées précédemment par les partenaires sociaux au Conseil tripartite, elles sont donc en mesure d'influencer indirectement la plupart des réformes prévues dans l'État. En Lituanie, il n'y a pas de système spécifique d'échange d'informations pendant le processus d'élaboration du PNR.



En **Lettonie et Lituanie**, la participation des partenaires locaux et régionaux au processus du semestre est soutenue par les processus nationaux de dialogue social. En particulier, la procédure de négociation annuelle est réglementée par la loi dans la mesure où tout projet d'acte législatif, affectant les collectivités locales et régionales, doit avoir un avis officiel des associations de collectivités locales.



- Fournir des requêtes écrites sur la façon dont les programmes nationaux de réforme devraient refléter les priorités des partenaires sociaux des ALR. Lors de la préparation d'une requête ou d'une contribution, il est important de stimuler le débat au sein des organisations et de préférence entre les partenaires sociaux des ALR dans votre pays, en analysant votre contexte national et en élaborant ensemble une position commune du point de vue des ALR. On entend par là, préparer des notes d'information sur le contenu et les processus et s'assurer que toutes les parties concernées soient impliquées dans l'élaboration des messages clés que vos organisations tentent de présenter conjointement. Cela pourrait impliquer d'analyser la situation actuelle dans votre pays (reflétant les principales priorités des partenaires sociaux ALR), d'examiner les principales tendances anticipées et l'impact des décisions politiques du semestre jusqu'à présent, et de parvenir à un consensus sur les principaux changements de politique que vos organisations jugent nécessaires à inclure dans le processus du semestre
- Examiner comment les engagements des programmes nationaux de réforme et les réponses aux recommandations par pays pourraient affecter les partenaires sociaux des ALR.

## PHASE D'ANALYSE ET DE SUIVI (AOÛT-OCTOBRE)

Au cours de cette phase, les gouvernements centraux s'emploient à mettre en œuvre les programmes nationaux de réforme et à préparer les projets de plans budgétaires pour l'année prochaine. Les partenaires sociaux des ALR pourraient contribuer à ce processus par le biais des canaux de dialogue et de communication existants et sont en effet susceptibles d'être responsables de la mise en œuvre de certaines réformes. La Commission européenne prépare son analyse pour les rapports par pays et les partenaires sociaux des ALR pourraient apporter leur contribution à ce processus par le biais de contacts avec les responsables du semestre de la délégation de la CE.

En **Lettonie**, l'interaction se fait par le biais de négociations directes avec le gouvernement central, où les partenaires sociaux donnent directement leur avis sur les aspects particuliers examinés. Les partenaires sociaux en Lettonie doivent être impliqués à toutes les étapes du processus, y compris la discussion du rapport national, l'élaboration du programme national de réforme (en coopération avec le ministère de l'Économie par le biais de commentaires écrits et la participation à une réunion interinstitutionnelle) et le pays Recommandations spécifiques (par exemple, en 2019, les partenaires sociaux ont été invités à commenter les projets de RSE et leurs points de vue ont été reflétés dans la version finale). Le syndicat le plus important envoie également un rapport écrit à la CES qui est ensuite envoyé à la Commission européenne.



### Plus d'informations sur le semestre européen

#### Informations d'ordre général :

<https://www.consilium.europa.eu/en/policies/european-semester/>

#### Informations sur le semestre européen propres à chaque pays :

[https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/european-semester-your-country\\_en](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/european-semester-your-country_en)

*Le projet commun CCRE-FSESP « Localiser le semestre européen » examine de nouvelles façons d'établir ou de renforcer les canaux existants qui permettent la participation des partenaires sociaux au mécanisme annuel du semestre européen.*

*L'objectif global de ce projet est de renforcer le rôle des partenaires sociaux européens et nationaux des gouvernements locaux et régionaux dans le processus décisionnel du semestre européen et d'accroître leur implication dans la discussion concernant les différents résultats du semestre - examen annuel de la croissance, rapports nationaux, programmes nationaux de réforme et recommandations spécifiques par pays - plus homogènes entre les États membres, tout en respectant les pratiques et les caractéristiques nationales.*

*Ce projet reçoit le soutien financier de la Commission européenne, DG Emploi, affaires sociales et inclusion, appel à propositions VP/2017/001.*

*[www.ccre.org](http://www.ccre.org) / [www.epsu.org](http://www.epsu.org)*

**Leonardo Ebner**

Responsable de politiques -  
Emploi et services publics

square de Meeûs 1, 1000 Brussels

+ 32 2 213 86 96

[leonardo.ebner@ccre-cemr.org](mailto:leonardo.ebner@ccre-cemr.org)

[www.ccre.org](http://www.ccre.org)

